



PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

REUNIONS DE COMMISSION

ORDRE DU JOUR*

Lundi 15 mai 2017

à l'issue de la commission chargée des Questions européennes

(Palais du Parlement bruxellois - salle de commission 201)

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

CHARGÉE DU BUDGET, DES RELATIONS EXTÉRIEURES,
DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Président : M. Charles PICQUÉ.

- Interpellation de Mme Cieltje VAN ACHTER (N) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant « le manque de transparence dans la diffusion des documents du Gouvernement ».
- Question orale de Mme Véronique JAMOULLE (F) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant « la qualité rédactionnelle et légistique des textes réglementaires en Région bruxelloise ».
- Question orale de M. Fabian MAINGAIN (F) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant « l'entrée en vigueur de la nouvelle loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et son impact sur les outils régionaux en la matière ».
- Question orale de Mme Barbara d'URSEL-de LOBKOWICZ (F) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant « la révision de l'ordre protocolaire suite à la demande du Gouvernement flamand ».

* Le présent ordre du jour est susceptible d'être modifié afin d'y inscrire d'éventuelles questions d'actualité.

- Question orale de M. Jef VAN DAMME (N) à M. Rudi VERVOORT, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, du Développement territorial, de la Politique de la Ville, des Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté publique, concernant « la prise en compte de propositions émanant du cabinet citoyen ».
- Projet d'ordonnance portant assentiment à : deuxième Protocole, fait à Londres le 13 mars 2014, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, signée à Bruxelles le 1er juin 1987, telle que modifiée par le Protocole signé à Paris le 24 juin 2009, n° [A-452/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment à : 1° la Convention du 28 août 1978 entre le Royaume de Belgique et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, telle que modifiée par l'Avenant entre le Royaume de Belgique et la Confédération suisse, signé à Bruxelles le 10 avril 2014; 2° l'Avenant entre le Royaume de Belgique et la Confédération suisse modifiant la Convention du 28 août 1978 entre le Royaume de Belgique et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Bruxelles le 10 avril 2014, n° [A-453/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 24 juin 1970, telle que modifiée par le Protocole du 14 avril 2014; 2° au Protocole, fait à Luxembourg le 14 avril 2014, modifiant la Convention entre la Belgique et l'Irlande en vue d'éviter la double imposition et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Bruxelles le 24 juin 1970, n° [A-454/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.

- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Varsovie le 20 août 2001, telle que modifiée par le Protocole du 14 avril 2014; 2° au Protocole, signé à Luxembourg le 14 avril 2014, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Pologne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude et l'évasion en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Varsovie le 20 août 2001, n° [A-455/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment à : 1. la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume d'Espagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et au Protocole, signés à Bruxelles le 14 juin 1995, tels que modifiés par l'Avenant fait à Madrid le 22 juin 2000, l'Avenant fait à Bruxelles le 2 décembre 2009, et l'Avenant fait à Madrid le 15 avril 2014; 2. l'Avenant, fait à Madrid le 22 juin 2000, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume d'Espagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Bruxelles le 14 juin 1995; 3. l'Avenant, fait à Bruxelles le 2 décembre 2009, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume d'Espagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Bruxelles le 14 juin 1995, tels que modifiés par l'Avenant fait à Madrid le 22 juin 2000; 4. l'Avenant, fait à Madrid le 15 avril 2014, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume d'Espagne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Bruxelles le 14 juin 1995, tels que modifiés par l'Avenant fait à Madrid le 22 juin 2000 et par l'Avenant fait à Bruxelles le 2 décembre 2009, n° [A-456/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, et au Protocole y afférent, signés à Oslo le 23 avril 2014, n° [A-457/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.

- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Etat de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et au Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle du 23 juin 1993 et le Protocole du 19 janvier 2010; 2° à la Convention additionnelle, signée à Bruxelles le 23 juin 1993, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Etat de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et le Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974; 3° au Protocole, signé à Bruxelles le 19 janvier 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et l'Etat de Malte tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale, et le Protocole, signés à Bruxelles le 28 juin 1974, tels que modifiés par la Convention additionnelle signée à Bruxelles le 23 juin 1993, n° [A-458/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Kigali le 16 avril 2007, tels que modifiés par le Protocole du 17 mai 2010; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 17 mai 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République du Rwanda tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole, signés à Kigali le 16 avril 2007, n° [A-459/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République hellénique tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Athènes le 25 mai 2004, telle que modifiée par le Protocole du 16 mars 2010; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 16 mars 2010, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République hellénique tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière impôts sur le revenu, signée à Athènes le 25 mai 2004, n° [A-460/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.

- Projet d'ordonnance portant assentiment : à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République orientale de l'Uruguay tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale, et au Protocole y afférent, signés à Montevideo le 23 août 2013, n° [A-461/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et les Etats-Unis mexicains tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Mexico le 24 novembre 1992, telle que modifiée par le Protocole du 26 août 2013; 2° au Protocole, signé à Mexico le 26 août 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et les Etats-Unis mexicains tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Mexico le 24 novembre 1992, n° [A-462/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre le Royaume de Belgique et Jersey en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Londres le 13 mars 2014 à Londres, n° [A-463/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987, telle que modifiée par le Protocole du 9 juillet 2013; 2° au Protocole, fait à Bruxelles le 9 juillet 2013, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République de Turquie tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ankara le 2 juin 1987, n° [A-464/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre le Royaume de Belgique et les Bermudes en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 11 avril 2013 et à Hamilton le 23 mai 2013, n° [A-465/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.

- Projet d'ordonnance portant assentiment : à la Convention entre le Gouvernement belge et le Gouvernement macédonien tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale, et au Protocole y afférent, faits à Bruxelles le 6 juillet 2010, n° [A-467/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Etat du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Doha le 6 novembre 2007; 2° au Protocole, fait à Doha le 22 mars 2015, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de l'Etat du Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, faite à Doha le 6 novembre 2007, n° [A-468/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas, en ce qui concerne Aruba, en vue de l'échange de renseignements en matière d'impôts, fait à La Haye le 24 avril 2014, n° [A-469/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment : 1° à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Ouzbékistan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 14 novembre 1996, telle que modifiée par le Protocole additionnel, fait à Tachkent le 17 avril 1998, et par le Protocole, fait à Bruxelles le 18 février 2015; 2° au Protocole additionnel, fait à Tachkent le 17 avril 1998, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Ouzbékistan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 14 novembre 1996 ; 3° au Protocole, fait à Bruxelles le 18 février 2015, modifiant la Convention entre le Royaume de Belgique et la République d'Ouzbékistan tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bruxelles le 14 novembre 1996, telle que modifiée par le Protocole additionnel, fait à Tachkent le 17 avril 1998, n° [A-470/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.

- Projet d'ordonnance portant assentiment à : l'Accord entre le Royaume de Belgique et les Etats de Guernesey en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à Bruxelles le 24 avril 2014 et à Saint-Pierre-Port le 7 mai 2014, n° [A-471/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et les Iles Caïmans en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, fait à George Town le 24 avril 2014, n° [A-472/1 – 2016/2017](#).
 - Désignation d'un rapporteur.
 - Discussion – Votes.
- Interpellation de M. Vincent DE WOLF (F) à M. Guy VANHENGEL, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, des Relations extérieures et de la Coopération au Développement, concernant « le bilan de la taxation kilométrique pour les poids lourds ».

Interpellation jointe de M. Paul DELVA (N), concernant « l'évaluation de la taxe kilométrique ».
- Interpellation de M. Benoît CEREXHE (F) à M. Guy VANHENGEL, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, des Relations extérieures et de la Coopération au Développement, concernant « la modification des taux d'emprunt et les mesures que la Région bruxelloise peut prendre concernant l'apport en fonds propres des jeunes familles candidates à l'acquisition d'un bien immobilier ».

Composition de la commission :

Membres effectifs :

| | | |
|----------|---|--|
| PS | : | MM. Philippe Close, Mohamed Ouriaghli, Charles Picqué, Mme Simone Susskind, M. Julien Uyttendaele. |
| MR | : | MM. Olivier de Clippele, Armand De Decker, Abdallah Kanfaoui. |
| DéFI | : | MM. Emmanuel De Bock, Fabian Maingain. |
| cdH | : | M. Benoît Cerexhe. |
| Ecolo | : | Mme Zoé Genot. |
| Open Vld | : | M. Stefan Cornelis. |
| sp.a | : | M. Jef Van Damme. |
| Groen | : | M. Bruno De Lille. |



Membres suppléants :

PS : MM. Ridouane Chahid, Ahmed El Ktibi, Mmes Nadia El Yousfi, Isabelle Emmery, MM. Marc-Jean Ghysse, Hasan Koyuncu.
MR : Mmes Françoise Bertieaux, Corinne De Permentier, M. Boris Dilliès, Mme Marion Lemesre.
DéFI : M. Serge de Patoul, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Marc Loewenstein.
cdH : M. André du Bus de Warnaffe, Mme Julie de Groote.
Ecolo : MM. Christos Doulkeridis, Alain Maron.
Open Vld : M. René Coppens, N.
sp.a : M. Paul Delva (CD&V), Mme Hannelore Goeman.
Groen : Mme Annemie Maes, M. Arnaud Verstraete.

Secrétaire de commission :

M. Olivier Ruyschaert ☎ 02-549.62.89 ✉ oruysschaert@parlement.brussels